

Le 24 août 2019

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

Reconduction du mandat des membres du conseil d'administration

Suite à la dernière rencontre de l'AGA qui s'est tenue le 9 juin dernier, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez octroyée pour une deuxième année.

Prolongement du quai – MISSION ACCOMPLIE



Cela aura pris près d'un an, mais c'est maintenant chose faite. Nous avons obtenu les dérogations requises vis-à-vis la réglementation municipale nous permettant d'aménager cette nouvelle configuration du quai. Nous avons aussi obtenu le permis d'occupation du Centre d'expertise hydrique du Québec. Il y a déjà deux semaines, nous avons procédé à la construction et à l'installation aussitôt que nous avons reçu l'autorisation de procéder. Profitez de votre nouveau quai.

Changement de vitesse – Signalisation

Suite à une résolution en ce sens, nous avons modifié la signalisation indiquant une limite de vitesse à 40 km/heure.

Animaux domestiques en liberté

Cet article se veut un rappel général de notre réglementation concernant les animaux domestiques. Le [règlement 4.7.2](#) interdit de laisser des animaux en liberté dans le domaine, exige des propriétaires de nettoyer les excréments et spécifie que les aboiements des chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des résidents.

Une certaine tolérance a toujours été observée pour la baignade applicable à des animaux obéissants ne présentant aucun comportement dérangeant. Ceci dit, les propriétaires doivent d'office garder en laisse tout animal ayant ou ayant eu des comportements dérangeants ainsi qu'à la demande d'un membre inconfortable en la présence d'un animal.

La collaboration de tous est requise.

Supports pour Kayaks et pour canots

Pour la saison 2020, nous planifions l'installation de supports pouvant accommoder des Kayaks, canots et autres équipements nautiques du même genre. Nous prévoyons installer ces supports à deux endroits soit sur le quai (*kayaks/planches seulement en nombre limité (4)*) et au rond-point de la plage. Ce projet est proposé en autofinancement selon la grille de prix suivante :

-
- Supports localisés sur le quai : 70 \$ par année; et
 - Supports localisés au rond-point : 35 \$ par année.

Avant de procéder, nous sollicitons l'intérêt des membres pour ce projet. Selon l'intérêt, nous serons en mesure d'évaluer la pertinence et la faisabilité de ce projet en autofinancement. Nous vous demandons de nous informer par courriel du nombre de places que vous voulez réserver d'ici le 20 septembre. Au besoin, une liste d'attente sera produite en tenant compte de la date et l'heure de votre courriel. À compter de 2020, il ne sera pas permis de laisser une embarcation sur le chemin de la plage ou à la plage à moins de réserver un espace prévu à cet effet. La facturation se fera en même temps que la facturation annuelle soit en octobre 2019. L'installation des équipements se fera au début du mois de mai 2020.

Pédalo en location

Pour la saison 2020, nous proposons l'acquisition d'un pédalo qui serait disponible aux membres. Le projet est proposé en autofinancement. Le concept propose un frais annuel de 70 \$ par année pour acquérir le droit d'utiliser le pédalo pour la saison. Ce droit permettrait à un membre en présence d'utiliser le pédalo selon les modalités d'utilisation qui seront à convenir.

Avant de procéder, nous sollicitons l'intérêt des membres pour ce projet. Selon l'intérêt, nous serons en mesure d'évaluer la pertinence et la faisabilité de ce projet en autofinancement. Nous vous demandons de nous informer par courriel d'ici le 20 septembre si vous désirez réserver votre location pour l'an prochain. La facturation se fera en même temps que la facturation annuelle soit en octobre 2019. Le pédalo sera disponible dès la première semaine du mois de mai 2020.

Nouveaux membres

Nous désirons souhaiter la bienvenue à Mme Joanie Lespérance et M. Dominic Benoît qui se joignent à l'APBLN par l'acquisition en avril dernier du terrain APBLN-06 situé au 8 chemin Bergeron.

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN